

Extrait du registre  
des délibérations de la commune de Bernes sur Oise  
Séance du 27 novembre 2025

Date de la  
convocation  
19/11/2025

Le vingt-sept novembre de l'an deux mille vingt-cinq à vingt heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Date d'affichage  
19/11/2025

Nombre de  
membres  
Afférents au Conseil  
municipal : 23

En exercice : 22

**Etaient présents :** 15 - Elodie ALBENDIN, Olivier ANTY, Nathalie BAHLIL, Virginie COUTINHO, Abdoulaye DIATTA, Denis DUBOSQUELLE, Céline FOURQUAUX, Stéphane LACOSTE, Olivier FOUR, Anne-Marie GALLIMARD, Maryline GIRARD, Michel MALINGRE, Nicolas MEYFROODT, Dorothée OULIE, Nicolas TAGUAY,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

**Absents :** 6 - Lisa CODET, Carine FRAISSE, Ronald GEORGES, Sandra ORLUC, Sayed RUNJANALLY, Sylvia WARNER

**Absents donnant pouvoir :** 1 - Véronique APPOLONUS à Olivier FOUR

**Secrétaire de séance :** Abdoulaye DIATTA

\*\*\*\*\*

**OBJET : Communication - Rapport d'activité 2024 sur le service de ramassage et de traitement des ordures ménagères**

Réf : CM 2025-57

Vu le bilan d'activité 2024 du Syndicat TRI-OR,

Pour : 16

Vu l'obligation de présenter ce document au Conseil municipal conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Contre :

Il est procédé à la présentation de ce dossier accessible à l'adresse suivante :

Abstentions :

<https://tri-or.fr> / publications / les rapports d'activités / télécharger le rapport d'activité 2024.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de prendre acte de ce rapport relatif au service de ramassage et de traitement des ordures ménagères pour l'année 2024.

Acte rendu  
exécutoire après  
dépôt en Préfecture  
de Pontoise  
le : 02 DEC. 2025.

Le rapport est également à la disposition des administrés au secrétariat de la Mairie.

et publication ou  
notification  
du : 03 DEC. 2025

Fait et délibéré à Bernes sur Oise, le 27/11/2025

Vu pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,

Olivier ANTY

Le Secrétaire de séance

Abdoulaye DIATTA

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication pour voie d'affichage. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télerecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



